

Tableau annuel d'avancement
au Grade de Adjoint technique principal de 1ere classe

ARRETE n° 2020/87

Le MAIRE de Maury

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n°2006.1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques.

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 11/12/2020.

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de Adajoint technique principal 1ere classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade	Promouvable à la date du
1 - M. MARTINEZ José	Adjoint technique principal 2eme classe	01 / 11 /2020
2- Mme SALTRAILL Hélène	Adjoint technique principal 2eme classe	01 / 12 /2020

Article 2 :

Le Directeur Général est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Maury
Le 12/12/2020

Le Maire,
Charles CHIVILO

Publié le 31/12/2020

Le MAIRE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

